

LE RÉPUBLICAIN

Le N° 5 Cent

DU RHONE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Le N° 5 Cent

INSERTIONS-ANNONCES

Chronique locale... 3 fr. la ligne
 Réclames... 1 fr. 50
 Annonces anglaises... 0 fr. 75

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
 14, rue Confort, à Lyon

L. BARTHENS

Directeur politique et rédacteur en chef

ADMINISTRATION, RÉDACTION ET BUREAU DE VENTE:
 LYON. — 18, Quai de l'Hôpital, 18, — LYON

ABONNEMENTS

Trois mois Six mois
 Lyon et départements limitrophes... 5 fr. 10 fr.
 Autres départements... 6 fr. 12 fr.
 Etranger et Union postale... 10 fr. 18 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'Administrateur,
 Quai de l'Hôpital, 18

BOURSE DE PARIS

Du 7 novembre 1881

100 français	86 07	Crédit mobilier	740
100 amortissable	86 85	Crédit Lyonnais	870
100 nouveau	85 94	Mobilier espagnol	870
100 français	117 30	Union générale	2546
100 italien 5 0/0		89 10 Foncière lyonnaise	
Hongrois 6 0/0		Autrichiens	720
Russe 5 0/0		Lombards	316
Turc 5 0/0		Sarragosse	580
Egyptiennes 6 0/0 1877	367	Nord-Espagne	703
Banque d'Escompte	6600	Transatlantique	
Crédit foncier	1745	Suez	2377
Banque ottomane	727	Consolidés à Londres	100 1/4
Banque Autrichienne	1240	Panama	

TÉLÉGRAMMES DE NUIT

VIL SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

A LA CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Paris, 7 novembre.

LES INTERPELLATIONS

C'est aujourd'hui que reprend le débat des interpellations sur la Tunisie.

Les orateurs inscrits sont, comme il a été dit, MM. Naquet, de Roys, Le Faure, Langlois, Lockroy, Clémenceau et Ballue, du côté de la gauche, et MM. de Mun, Janvier de la Motte, Delafosse et le baron Reille, du côté de la droite. Il faut, en outre, comprendre dans cette liste trois ministres : MM. Jules Ferry, Farre et Barthélemy Saint-Hilaire, qui seront inévitablement amenés à prendre la parole au cours du débat. Il est donc plus que probable que la discussion ne se terminera pas ce soir, à moins que la Chambre, fatiguée ou suffisamment édifiée, ne prononce la clôture.

LES DÉMISSIONS DES MINISTRES

Dès que le vote sera rendu, les ministres remettront leur démission au président de la République. Cette démission sera enregistrée le lendemain au Journal officiel. Le mission de M. Gambetta commencera alors immédiatement. On assure que M. Gambetta constituera son ministère très rapidement.

Les éléments dont il sera formé sont encore inconnus, en dépit des abondantes informations données par certains journaux plus prompts que sérieux. La vérité est que, dans les milieux les mieux informés habituellement, on ne connaît encore aucun des choix qu'a fait ou que se propose de faire M. Gambetta.

Celui-ci a des habitudes de discrétion bien connues et l'on affirme qu'il ne s'en est pas départi

dans les circonstances actuelles. Il y a plus, la plupart des personnages qu'on représente comme devant faire partie de la nouvelle combinaison, n'ont encore reçu aucune ouverture du futur président du conseil. Il convient donc de se tenir en garde contre les informations trop hâtives et qui risquent d'être absolument erronées.

LES VALIDATIONS

A la date d'aujourd'hui, la Chambre a validé 497 élections sur 557 qu'il y avait à examiner. Il en reste donc 60 à vérifier pour qu'on ait achevé la vérification des pouvoirs.

LE TRAITÉ FRANCO-BELGE

Le gouvernement a déposé sur le bureau de la Chambre le traité de commerce franco-belge. L'ancien traité n'ayant, aux termes de la loi, été prorogé que jusqu'au 8 février prochain, il faudra que le nouveau soit ratifié par les Chambres avant cette date pour qu'il n'y ait aucune interruption dans les relations commerciales des deux pays.

On pense que la Chambre l'examinera avant les vacances de Noël et du jour de l'an, de façon à ce que le Sénat puisse la discuter à son tour à la rentrée de janvier prochain.

DANS LES COULOIRS

Comme samedi, l'affluence est considérable aux abords de la Chambre. Dans les couloirs où se présentent les députés, on s'entretient beaucoup de l'intervention de M. Amagat que répudient les intransigeants.

RÉUNION DE L'EXTRÊME GAUCHE

Une réunion de l'extrême gauche a eu lieu avant la séance. Aucune décision n'a été communiquée mais la division est certaine dans le groupe. Les uns demandent la mise en accusation du ministère, les autres une enquête préalable.

M. Georges Périn a protesté énergiquement contre l'exclusion du groupe de M. Duportal, en disant que 100 députés républicains ont servi l'empire.

LES ENGAGÉS CONDITIONNELS

Les députés du Pas-de-Calais ont fait une démarche auprès du général Farre pour obtenir l'abaissement à 1,800 points pour le minimum exigé des candidats à l'engagement conditionnel d'un an.

M. le ministre a répondu qu'il ne pouvait pas fixer le chiffre, le nombre de points étant subordonné à la capacité des candidats.

PÉTITION DES CAFETIERS

Les cafetiers du Midi ont envoyé une pétition à la Chambre pour demander une indemnité comme victimes du 16 Mai.

OPTION DE M. DE CHOISEUL

M. de Choiseul, élu en Corse et dans Seine-et-Marne, opte pour Melun. Le collège de Corse va donc être vacant.

Nous apprenons que M. Gambetta recommande au choix des républicains de cet arrondissement

notre confrère Emmanuel Arène, conseiller général de la Corse.

LE NOUVEAU MINISTÈRE

D'après les derniers bruits, M. Gambetta prendrait avec la présidence du cabinet le ministère de la justice et des cultes; M. Léon Say celui des finances avec M. Francis Charmes, comme sous-secrétaire d'Etat.

Il n'est plus question maintenant de M. de Freycinet pour le ministère de la guerre; on cite à sa place le général Lewal, qui prendrait comme sous-secrétaire d'Etat le général Feuille.

M. Challemeil-Lacour a accepté le ministère de l'intérieur. M. Jules Ferry garderait le portefeuille de l'instruction publique; ceci est douteux cependant, à cause de la situation qu'il occupe dans le ministère actuel.

M. Tissot, ambassadeur de la République Française à Constantinople, ayant refusé les offres qui lui étaient faites, le ministère des affaires étrangères serait donné au marquis de Noailles.

M. Rouvier aurait le ministère de l'agriculture; M. Cuvinot, celui des travaux publics; M. Antonin Proust, celui des beaux-arts. Les postes et télégraphes resteraient entre les mains de M. Cochery.

LA SÉANCE

Séance du lundi 7 novembre 1881

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

L'un des secrétaires donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observations.

OPTION DE M. BONNET-DUVERDIER

M. le président informe la Chambre que M. Bonnet-Duverdier, élu dans deux circonscriptions opte pour la deuxième circonscription.

INTERPELLATION SUR LA TUNISIE

(Suite de la discussion)

Après avoir validé les élections de MM. Roselli-Mollet et Camescasse, la Chambre passe à la suite de la discussion sur l'interpellation relative aux affaires tunisiennes. M. Naquet monte à la tribune.

DISCOURS DE M. NAQUET

M. Naquet dit que les paroles de M. le président du conseil ont eu pour résultat de préciser la discussion et de justifier M. Roustan des accusations portées dans le meeting du cirque Fernando.

L'orateur nie qu'une solidarité d'aucune sorte puisse exister entre le ministère et l'ancienne Chambre.

En votant les crédits et le traité du Bardo, la Chambre n'a pas assumé la responsabilité que prétend M. le ministre.

Celui-ci invoque l'autorité de MM. Guizot et Drouyn de Lhuys, pour justifier l'occupation de la Tunisie; mais c'est au vote définitif du 4 avril que le gouvernement aurait dû faire connaître et partager leur opinion.

Si le ministre avait déclaré, le 7 août, son intention d'occuper la Tunisie, la Chambre aurait jugé si le résultat justifiait les efforts demandés au pays, mais dans les crédits successivement demandés, jamais il n'a été question de l'occupation de la Régence. On parlait seulement de la répression des tribus de la frontière.

Lors de l'interpellation de M. Janvier de la Motte, le ministre n'a pas saisi l'occasion qui lui était offerte pour s'expliquer nettement.

La Chambre a donné alors un ordre du jour de confiance, convaincue qu'elle était que la guerre ne serait jamais déclarée sans consentement du Parlement et conformément à la Constitution.

Jamais la Chambre ne pouvait supposer une expédition imminente; c'est au retour des vacances seulement qu'apparaissent les négociations avec le bey qui doivent se terminer par le traité du Bardo. A ce moment, 13 mai, le Parlement n'était plus libre et le gouvernement avait le devoir, en apportant le traité, de faire connaître les conséquences militaires qu'il pouvait avoir.

Le gouvernement a été coupable, non pas en faisant la guerre pour défendre les intérêts français, mais en manquant de confiance envers la Chambre et en lui cachant ses projets.

En obéissant à des préoccupations électorales, le gouvernement a voulu paraître victorieux sans paraître faire la guerre. De là est venue une situation douteuse dont la cause a été la préoccupation de ne pas ramener à la Chambre une majorité divisée.

Au point de vue militaire, l'orateur signale que pas un transport n'était prêt et aussi l'état déplorable de nos ambulances.

Le rappel des troupes a été également funeste et M. le ministre a bien compris la gravité des accusations qu'on pouvait porter à ce sujet lorsqu'il s'est tant efforcé de le justifier.

M. le ministre a dû avouer que l'organisation de l'armée avait été bouleversée par l'envoi des troupes en Tunisie et que la France aurait été livrée sans défense si une guerre européenne était survenue.

Le gouvernement a risqué le sang et l'argent des Français pour des préoccupations purement électorales. Puisque le ministre déclare donner sa démission, il faut demander à ses successeurs de quelle façon ils veulent sortir de cette aventure.

M. Janvier de la Motte dit qu'il a eu à l'époque de son interpellation, l'intention de protester contre l'expédition de Tunisie, mais qu'il n'a rien à ajouter au discours de M. Naquet.

DISCOURS DE M. AMÉDÉE LE FAURE

M. Amédée Le Faure dit qu'il traitera deux questions, la question militaire et la question financière.

Il nie absolument que la Chambre ait accordé, en votant un crédit de dix-sept millions, un blanc-seing au ministère, ainsi que celui-ci l'a prétendu.

Le principe du gouvernement républicain est la vérité; le ministère y a manqué.

Le ministre avait arrêté, fin juillet, la campagne d'automne, mais loin de faire connaître sa décision, il annonçait un dénouement prochain et M. le ministre de la guerre fixait au 10 juillet la fin des opérations.

La seconde demande de crédit prévoyait la somme nécessaire au rapatriement des troupes; le ministre disait ainsi nettement que l'expédition devait être considérée comme terminée le 10 juillet.

L'orateur discute le système des imputations, qui paraît correct au ministre, et qui cependant a été blâmé par la cour des comptes de l'empire.

Dans ce cas, le devoir strict du ministre était de convoquer immédiatement les Chambres.

FEUILLETON DU RÉPUBLICAIN DU RHONE

LES 109

Esclaves de Paris

PAR ÉMILE GABORIAU

DEUXIÈME PARTIE

LE SECRET DES CHAMPDOCE

Mais, arrivé à la porte de la chambre du duc de Champdoce, il s'arrêta brusquement et, s'arc-boutant sur ses jarrets, il essaya de se dégager.

— Je ne veux pas !... balbutiait-il en se débattant, je ne peux pas !...

Mais le fidèle domestique lui serrait les poignets à les broyer.

— Vous entrez, lui dit-il, je le veux ! Quoi qu'il y ait, vous sauvez l'honneur du nom !

Ces quelques mots lui communiquèrent juste assez l'énergie pour traverser la chambre et aller s'abattre près du lit.

Une fois à genoux, le front appuyé sur la main placée de son père, les larmes qui l'étouffaient jaillirent.

Il pleura, et en entendant ses sanglots, les assistants respirèrent.

Ce n'étaient que des paysans grossiers, mais en voyant Norbert plus pâle que si on lui eût tiré la dernière goutte de sang, les lèvres tremblantes, les yeux secs et brillants de l'éclat de la fièvre, ils s'étaient demandé s'il n'était pas devenu fou.

Il avait touché, en effet, les limites de la folie; mais à cette heure, la lumière peu à peu se faisait dans son cerveau, et avec la faculté de penser, la faculté de souffrir lui revenait.

Il était assez maître de lui pour ne pas paraître plus qu'un fils désolé, quand arriva le médecin de Bivron.

C'était un brave et honnête homme, fort savant, point prétenctueux, et qui eût été parfait sans une déplorable affectation de brutalité.

Quand on lui eut appliqué quels secours on avait administrés en l'attendant, il examina longuement le malade, et écrivit une ordonnance qu'il remit à Norbert.

— Votre père est perdu, monsieur, lui dit-il, sans s'inquiéter du coup qu'il portait. Il se peut que nous sauvions la vie, nous ne sauverons pas la raison... On doit la vérité aux parents, je vous la dis. Vous m'excuserez... je reviendrai demain dans la matinée.

Norbert n'alla pas reconduire le docteur. Il était tombé comme assommé sur une chaise, et il serrait entre ses mains sa tête qui lui semblait près d'éclater.

Il était ainsi immobile depuis plus d'une demi-heure, lorsque tout à coup il se dressa en étouffant un cri.

Une pensée venait de lui venir plus terrible que les autres.

Il se souvenait de cette bouteille où il avait glissé le poison et qui était restée sur la table... Qu'en avait-on fait ? Si quelqu'un la vidait, cependant... qu'arriverait-il ?... Est-ce que tout ne serait pas découvert ?

L'intensité de l'angoisse lui donna la force de descendre jusqu'à la salle commune.

La bouteille n'était plus sur la table; elle n'était pas non plus à sa place habituelle, sur la planche.

Le malheureux avait entrepris d'explorer tous les dressoirs et tous les recoins de la salle quand une porte s'ouvrit, et Jean parut sur le seuil.

A la vue de son jeune maître, le fidèle serviteur

éprouva un tel saisissement, que la lumière qu'il tenait faillit lui échapper.

— Pourquoi êtes-vous ici, monsieur ? demanda-t-il d'une voix tremblante.

— Je voulais... balbutia Norbert, je cherchais...

Les soupçons du vieux domestique se changeaient en une épouvantable certitude.

Il s'avança vers le jeune homme, et, se penchant à son oreille :

— Vous cherchez la bouteille, n'est-ce pas ?... murmura-t-il. Rassurez-vous... C'est moi qui l'ai prise, elle est dans ma chambre. Demain, nous en jetterons ensemble le contenu... la preuve n'existera plus.

Jean parlait bien bas, articulait à peine les syllabes; si bas, qu'il fallait presque deviner ses paroles au mouvement de ses lèvres.

Et cependant il semblait à Norbert que cette voix, qui lui rappelait son abominable action, avait le fracas du tonnerre et emplissait le château de ses éclats.

— Tais-toi !... ordonna-t-il en promenant autour de lui des regards éfarés, tais-toi !...

Quel aveu explicite eût la signification de ce mouvement d'effroi !

— Oh ! nous sommes bien seuls, monsieur, murmura Jean. Ne craignez rien. Il est, je le sais, des mots qu'on ne doit pas prononcer... Si j'ai osé vous dire quelque chose de ce que j'ai surpris involontairement, c'est qu'il était de mon devoir de vous rassurer, de vous épargner une imprudence...

Norbert comprit que le vieux domestique le supposait plus coupable encore qu'il ne l'était réellement.

— Malheureux !... interrompit-il, qu'oses-tu croire !... Mon père n'a pas goûté à ce vin, je lui ai arraché le verre avant qu'il n'y eût trempé ses lèvres, et je l'ai lancé dans la cour où tu retrouveras les débris !...

— Je ne suis pas votre juge, monsieur, et vous n'avez pas d'explications à me donner. Ce que vous voudrez que je croie, je le croirai...

— Ah !... il doute !... s'écria Norbert, il ne veut pas me croire !... Jean, au nom de tout ce que j'ai de sacré, je te le jure, je suis innocent !

Le vieux valet hochait tristement la tête.

— Il faut que vous le soyez, en effet, monsieur, répondit-il; oui, il le faut. Ne devons-nous pas sauver l'honneur de la maison !... Même, écoutez-moi bien : si on arrivait à découvrir quelque chose, à soupçonner... Eh bien !... rejetez tout sur moi... hardiment. Je me défendrai, mais si mal, qu'on me croira coupable. Et, tenez, au lieu de jeter la bouteille, je veux la garder, je la casserais maladroitement dans ma chambre, et si on fait une perquisition, on la trouvera... Ce sera une preuve, cela !... Qu'importe qu'un pauvre homme comme moi passe en jugement et même soit condamné ! Tandis que vous... un Champdoce !...

Norbert se tordait les bras de désespoir. L'expression de ce dévouement sublime lui prouvait que la conviction de Jean était arrêtée, et que, quoi qu'il pût faire ou dire, il ne l'ébranlerait pas.

Il allait le tenter, pourtant, expliquer ce qui s'était passé, quand, au premier étage, retentit le bruit d'une porte qu'on fermait.

— Silence ! fit précipitamment Jean, on va venir. Il ne faut pas qu'on nous trouve en concubule, cela éveillerait certainement des doutes... Grand Dieu ! on en a déjà peut-être... Je ne puis m'ôter de l'idée qu'on lit le secret sur ma figure, dans vos yeux... Vite, monsieur, remontez, soyez prudent, prenez sur vous d'être calme, c'est l'honneur du nom qui est en jeu !...

Norbert obéit, il remonta.

La chambre du duc, lorsqu'il y rentra, était déserte. Un à un, les domestiques s'étaient retirés, et il ne restait plus que Méchainet, le berger vétérinaire,

Au point de vue militaire, on avait, en avril, oublié la mobilisation et compromis l'armée tout entière en épuisant des régiments auxquels on a pris deux bataillons pour fournir trente mille hommes à la Tunisie.

En six mois de juillet seulement on a fait revenir 100,000 hommes pour les remplacer par 10,000 autres; quel intérêt sanitaire peut-on voir dans cette opération par laquelle des troupes nouvelles, non acclimatées, allaient remplacer des troupes déjà fatigées au climat.

Le 142^e de ligne a apporté la fièvre typhoïde dans l'armée. Le gouvernement a trompé le pays au point de vue de la mortalité dans les hôpitaux de Tunisie et a fait paraître une statistique mensongère comparant la mortalité en France et en Tunisie et exagérant cinq fois la mortalité en France pour obtenir un résultat favorable.

Le service a été déplorable; défense avait été faite de réquisitionner les palais et les monuments publics où nos soldats auraient pu trouver un abri.

On connaissait la mauvaise qualité de l'eau en Tunisie et pourtant le thé a manqué jusqu'au 14 septembre.

L'orateur lit une lettre du ministre de la guerre, signalant des congés demandés par des officiers du service de santé en Afrique. Cette défaillance imputée au service médical est inexacte, tous ont fait leur devoir et les congés demandés, l'ont été seulement par des typhoïdiques dont beaucoup sont morts en septembre.

M. le ministre de la guerre a contrairement à ses promesses, envoyé en Tunisie des hommes de la classe de 1876.

La circulaire à ce sujet a causé une vive mais courte émotion, car immédiatement une décision contraire fut prise.

Après le renvoi de la classe 1876 et l'envoi de 10,000 hommes en Tunisie, M. le ministre a accordé des congés aux troupes dans la proportion de 10 pour 100.

Il ne reste plus que 30 à 40,000 hommes d'infanterie, certains régiments ont 884 hommes et des compagnies ont un effectif de 7 ou 2 soldats, si bien que lorsque des régiments ayant des détachements en Tunisie, furent appelés à compléter ces détachements; beaucoup ne purent y parvenir.

Il faut deux régiments pour former l'escorte d'honneur du président de la Chambre.

La même situation existe pour l'artillerie. La grande faute du ministre est d'avoir touché à l'armée.

DISCOURS DU MINISTRE DE LA GUERRE

M. le ministre de la guerre dit que toutes les précautions ont été prises dès le début de l'expédition pour assurer le bien-être des troupes. Grâce à ces précautions, les désastres ordinaires aux débuts des guerres africaines ont été évités; le matériel médical a été parfaitement organisé, les hôpitaux pourvus de toutes les choses nécessaires, les places indisponibles dans les hôpitaux n'ont pas été toutes occupées.

La moyenne des entrées dans les hôpitaux de l'Algérie pendant la période de 1875 à 1878 a été plus forte que la moyenne en Tunisie. On voit donc que nos troupes ont été peu éprouvées par les fatigues de la guerre.

Pendant ces dix mois, il n'y a eu que dix-huit morts, et à l'époque où il y avait des soldats de France en Algérie, la mortalité était plus considérable.

Le 142^e de ligne a peut-être porté la fièvre typhoïde en Algérie; cette maladie a sévi dans la France entière, mais sévissait sur tout le littoral algérien avant l'arrivée du 142^e.

Il a envoyé deux bataillons par régiment en Tunisie pour ne pas compromettre la mobilisation qui pouvait se faire avec les deux bataillons restant, et la guerre se prolongeant, on a fait remplacer ces bataillons envoyés par le quatrième de chaque régiment pour ne porter aucune atteinte à cette mobilisation.

Le gouvernement a rappelé les troupes de Tunisie en juin pour les remettre des fatigues de l'expédition.

Au fur et à mesure du développement de l'expédition, les troupes envoyées de Toulon et de Marseille arrivaient plus rapidement sur le théâtre de la guerre.

Les réquisitions n'ont été faites en Tunisie et cependant les troupes ont toujours eu toutes les installations nécessaires. C'est le ministre qui a donné l'ordre d'occuper le palais de Khérédine.

La lettre ministérielle relative aux officiers de santé publiée par indiscretion, visait un fait exact dont les médecins, qui ont tous fait leur devoir, ne sont pas responsables.

Les hommes de la classe 1876 qui se trouvaient en Tunisie ont été conservés pendant qu'en France ils étaient renvoyés dans leurs foyers. L'orateur explique que le service de 40 mois a l'inconvénient de diminuer l'effectif pendant l'hiver, mais toutefois

les hommes restent toujours à la disposition des chefs de corps.

Des congés n'ont pas été accordés aux troupes de Tunisie; ces jeunes troupes ont fait preuve d'une résistance remarquable.

L'orateur regrette en terminant de n'avoir pas pu défendre plus éloquemment nos généraux si souvent et si injustement attaqués.

DISCOURS DE M. DES ROYS

M. Des Roys dit que jamais les généraux n'ont été attaqués; ils ont fait leur devoir; pour lui il attaque seulement la politique du gouvernement et l'administration de la guerre.

Au point de vue de la politique générale, il faudra savoir le but de l'expédition tunisienne, ce sera la meilleure réponse aux calomnies, mais personne ne connaît encore la vérité.

Pourquoi le gouvernement a-t-il comblé d'honneurs après le traité du Bardo le premier ministre de Tunisie, connu pour nous être hostile et pourquoi l'a-t-il laissé à son poste pour le remplacer plus tard par un autre également hostile.

On a dit que le gouvernement s'est opposé à l'envoi d'un officier supérieur tunisien pour pacifier les tribus révoltées; c'est un fait à éclaircir.

L'orateur loue le ministre pour sa sollicitude envers les troupes, mais il a été mal informé; autrement il n'eût pas expédié à Tunis le 142^e infesté de fièvre typhoïde.

Les médicaments ont manqué: ceci prouve que la nouvelle organisation n'est pas encore en vigueur et que l'intendance est incompétente pour administrer le service sanitaire.

Au mois d'avril, le ministre de la guerre a interdit toute correspondance entre les médecins et le conseil de santé; les correspondances devaient toutes passer par l'intendance.

L'orateur termine en reprochant au gouvernement d'avoir compromis l'armée par une politique d'aventures et de fausses mesures.

La séance est levée à 6 heures 50.

La suite de la discussion aura lieu demain.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 7 novembre

Le Temps affirme que le discours de M. Jules Ferry aura un grand retentissement à l'étranger, en Angleterre surtout. Si, dit-il, des maladies ont tué nos soldats, ce n'est pas la faute du ministre de la guerre; les secours aux blessés ont été aussi bien organisés que sous l'empire ou en 1870.

Il conclut qu'il est nécessaire de voter une loi établissant l'autonomie du corps médical.

La France estime que la position du nouveau cabinet est très claire. M. Gambetta trouve toutes les portes ouvertes; ses actes décideront de l'avenir.

Le Télégraphe croit que le ministère a gagné sa cause par ses explications sur les origines de la guerre de Tunisie, mais qu'il faut en hâter la solution.

Le National demande les explications du général Farre; il dit que le dévouement de M. Jules Ferry ne suffit pas pour couvrir les fautes du ministre de la guerre, créature de M. Gambetta.

Le Paris repousse l'argumentation de la Paix contre le général Farre, disant que les reproches qui lui sont adressés, devraient être suivis d'indications formelles sur ce qui aurait dû être fait.

La Liberté loue M. Jules Ferry d'avoir devancé les accusations. Elle est d'avis que la Chambre n'ignorera pas un blâme stérile à un cabinet qui a donné sa démission.

La Chambre est patriotiquement entraînée à ne rien faire qui affaiblisse le crédit de la France au dehors.

Le Pays accuse le ministère d'avoir désorganisé l'armée et d'avoir annexé une contrée qui immobiliserait une partie de notre armée en cas de guerre européenne.

L'Union dit que la composition du grand ministère est ridicule, que la République n'en est plus à compter ses sottises, que les idées ne suffisent pas, mais qu'il faut des hommes.

EN AFRIQUE

EN TUNISIE

Le bey à Tunis

Tunis, 7 novembre. — Le bey est venu à Tunis de la Goulette. Une foule nombreuse attendait à la gare italienne, l'arrivée du souverain.

A neuf heures, il a été reçu à son palais d'Arelbey par le général Lambert et son état-major.

Nos troupes campées à la Kasbah sont sorties du fort et ont rendu au bey les honneurs militaires.

Le bey repartira à quatre heures pour la Goulette.

Demain matin, il quittera définitivement cette résidence pour le Bardo, où il passera tout l'hiver.

Demain au moment de son départ, les honneurs militaires lui seront rendus par nos cuirassés mouillés dans les eaux de la Goulette.

Le marabout Ahmed

Tunis, 7 novembre. — Si Lasiz-Bou-Attour, ministre tunisien, a invité le fameux marabout Ahmed, de la zaouia d'Abd-el-Melek, à venir à Tunis. Il faut noter que le marabout est le chef religieux des Ouleds-Ayars, et qu'il était à leur tête avec Ali-Ben-Amar. Le général Japy lui a permis de venir. On a promis l'aman à ce chef, qui ne sortira pas de Tunis sans la permission du général Japy. Le marabout est à Tunis, dans la zaouia de Hadjamine, et une foule nombreuse de musulmans vont lui baiser la main. Son frère est resté chez les Ouleds-Ayars.

Ali-Ben-Amar, chez les Zelas, est très irrité contre le gouvernement tunisien, parce que, l'an dernier, il paya une forte somme pour être caïd et ensuite fut emprisonné et dut payer encore 50,000 piastres pour être mis en liberté. Furieux, il voulait devenir sujet français. Cet homme nous serait fort utile, à cause de son influence.

A Kairouan

Tunis, 7 novembre. — Les indigènes des Ouled-Aoun racontent aux Ayar que les Français, à Kairouan, manquent de bois et brûlent les portes des maisons, ce qui est faux. Il ont assuré que nos officiers sont entrés dans leur grande mosquée et l'ont dessinée, ce qui est exact. Ils affirment aussi que le général Sausier a demandé à voir le corps d'Ali-ben-Hamada, le grand chef des Zelas, tué à Calasg-bira.

Les colonnes Forgemol et Logerot vont se remettre en marche, l'une au sud, vers Gafsa, l'autre au nord-ouest de Kairouan, où les Fraichiches ont razzia les villages de Thala et de Sanou.

Quatre tribus des Zelas ont envoyé au camp de Kairouan leurs caïds et trente-deux cheiks pour faire leur soumission.

L'escale de Bizerte

Marseille, 7 novembre. — L'escale de Bizerte ne sera plus desservie qu'une fois par semaine par la ligne de Marseille, Bône, La Calle, Bizerte et Tunis dont le départ de Marseille a lieu le vendredi à 5 heures du soir. La ligne du lundi, Marseille, Philippeville, Bougie, qui avait été prolongée sur Tunis est rétablie.

La colonie française en Tunisie

Tunis, 7 novembre. — Les membres de la colonie française de Tunis viennent d'envoyer, par télégraphe, aux présidents du Sénat et de la Chambre des députés, une pétition pour protester contre le retrait des troupes françaises.

Informations diverses

Malgré les avis beylicaux, les indigènes croient toujours à la venue des Turcs. Des lettres de Tripoli disent que les Ottomans sont à Zouara et entreront en Tunisie.

— La cavalerie française est passée à Djebel-Barkou, où elle a été très bien reçue; les habitants lui ont fait un excellent accueil, on apporte des boufs en cadeau. Les indigènes se sont armés de guerre et ont voulu suivre notre troupe pour combattre les insigés. Nos soldats se sont rendus à la zaouia de Si-Abd-el-Melek.

qui, établi dans l'embrasure d'une fenêtre, luttait contre le sommeil et faisait des efforts inouïs pour tenir ses yeux ouverts.

— Quand parut le « jeune maître », il se leva.

— Monsieur, dit-il, on vient d'apporter le remède ordonné par le docteur. J'en ai fait prendre une cuillerée à M. le duc, et il me semble qu'elle produit un certain effet. Voyez plutôt.

Il n'y avait ni à dire: non, ni même à hésiter, il fallait regarder, Norbert regarda.

Il lui parut que la face du moribond était moins ramifiée. Une des paupières était à demi relevée et laissait apercevoir le globe de l'œil terne, sans vie ni chaleur, et comme noyé dans un liquide blanc-châtre.

— Le docteur, ajouta Méchinot, a bien recommandé de donner une cuillerée de la potion de demi-heure en demi-heure, jusqu'à ce que la fiole soit vide.

— C'est bien.

— C'est que... si monsieur le permettait, je suis terriblement las... Jean va venir, il me l'a promis. Si j'allais me coucher à présent, je serais levé plus tôt demain pour relever monsieur...

Du geste, Norbert lui montra la porte, et roulant un fauteuil, il s'assit en face du lit.

Une irrésistible fascination, plus forte que sa volonté et que sa raison, l'attirait près du corps inanimé de son père, et il n'en pouvait détacher ses regards.

En quelques heures, Norbert avait enduré tout ce que l'organisation peut supporter de douleurs, et, à tant de chocs successifs, sa sensibilité s'était évanouie.

C'est que les facultés humaines sont bornées, et certaines limites une fois dépassées, l'âme et le corps perdent jusqu'à la perception de la souffrance.

Enseveli dans une sorte d'engourdissement, Nor-

bert s'efforçait de se rappeler quelle succession rapide d'événements l'avait conduit à l'abîme.

Le bandeau si fortement noué sur ses yeux tombait; il voyait et il jugeait.

Il lui semblait encore entendre la voix rude de son père, lui disant:

— Cette fille n'est qu'une intrigante, elle ne vous aime pas, elle veut votre nom et votre fortune...

Il s'était révolté alors, il avait cru ouïr un blasphème.

Hélas! le duc n'avait que trop raison, il fallait bien le reconnaître.

La certitude d'avoir été pris pour dupe enflamait son ressentiment. Il était donc bien naïf, bien sot, qu'il ne s'était aperçu de rien!

Mille circonstances lui revenaient, qui eussent dû l'éclairer.

Comment n'avait-il pas vu que cette jeune fille se jetait à sa tête, qu'elle mettait en œuvre des séductions indignes d'une honnête femme, que tout en elle était combiné, son abandon ou sa réserve; qu'elle s'emparait de son inexpérience; qu'elle le poussait peu à peu dans cette voie fatale au bout de laquelle il avait rencontré l'abîme!

Le sens monstrueux de la comédie jouée chez Dauman éclatait à ses yeux.

Celle qu'il croyait une noble et pure jeune fille était la complice du « Président ».

Il s'était entendu pour exalter sa haine jusqu'à la folie, et au dernier moment, ils lui avaient remis le poison qu'il devait verser à son père.

inondait la chambre; le docteur était debout près du lit.

Après un court examen, il s'approcha de Norbert.

— Nous sauverons le corps, lui dit-il.

Le médecin de Bivron ne se trompait pas.

Le soir même le duc de Champdoce put se soulever sur son lit. Le lendemain, il balbutia quelques paroles inintelligibles. Le jour suivant, il fit comprendre qu'il avait faim.

Il était sauvé. Mieux eût valu la mort.

La puissante volonté qui aimait ce corps d'athlète avait été anéantie. L'œil avait perdu sa flamme, la physiologie son intelligence; la lèvre inférieure retombait avec une navrante expression d'idiotisme.

Et nul espoir de guérison. Le duc resterait toujours ainsi... toujours!

Après avoir reconnu l'énormité du crime, Norbert pouvait mesurer l'immensité du châtiement...

C'est à ce moment seulement que Jean osa parler de la visite de M. de Puymandour, et telle était la disposition d'esprit de Norbert, qu'il pensa que c'était un avertissement du ciel même.

— Du moins, dit-il, la volonté de mon père sera faite.

Et en effet, sans perdre une minute, il écrivit à M. de Puymandour qu'il l'attendait, et qu'il espérait bien que le malheur qui le frappait ne changerait rien aux projets arrêtés... C'était sa destinée qu'il fixait.

— Les notables des Ouled-Aoun viennent à Tunis où ils laisseront leurs enfants en otage attendant la soumission complète et le drapeau. Ils payeront en outre cent francs par tente pour contribution de guerre.

— Le bruit court parmi les indigènes que les Zelas ont emporté trois canons à Djebel-Ouled-Selek.

— Les Français ont razzia les douars et les bestiaux d'Hencher-el-Krib, près Ouled-Selek.

— On aurait construit, d'après les indigènes, des forts à Testour et à Testourouk. Ce sont simplement des retranchements.

3040 Informations

Paris, 7 novembre

L'état sanitaire au Sénégal

Le dernier bulletin sanitaire du Sénégal reçu de l'amiral Cloué, ministre de la marine, confirme de mauvaises nouvelles qui ont été données avant-hier.

L'ambassade d'Italie à Paris

Le gouvernement italien fait de pressants démarches auprès du général Ciadini pour le décider à rester comme ambassadeur à Paris.

Le gouvernement de l'Algérie

En attendant le remplacement de M. Albert Grévy, la direction des affaires algériennes est confiée à M. Martin, secrétaire général actuel du gouvernement de l'Algérie.

Elections au conseil général

Des élections au conseil général ont eu lieu hier dans plusieurs cantons.

Ont été élus: Dans l'Ain, M. Giguet, républicain; dans la Loire, M. Barret, républicain; dans la Haute-Saône, M. Dorget, républicain; dans la Lozère, M. Georges André, républicain.

Dans le Var, il y a ballottage entre MM. Blache et Guignon Gros.

Elections municipales à Cahors

Des élections municipales ont eu lieu hier à Cahors. La liste républicaine modérée l'emporta sur celle des intransigeants.

Les finances de la République

Le produit du recouvrement des impôts et revenus indirects, pour le mois d'octobre, présente, relativement aux évaluations budgétaires, une plus-value de 17,543,000 fr., se répartissant ainsi:

Enregistrement et timbre.....	8.111.000
Douanes.....	2.103.000
Contributions indirectes.....	6.294.000
Postes.....	925.000
Télégraphes.....	110.000
Total égal.....	17.543.000

Les services maritimes postaux

Aujourd'hui se réunit de nouveau, sous la présidence de M. Coehery, la commission consultative chargée de réglementer les conditions de renouvellement de nos divers services maritimes postaux.

Cette séance a été en partie consacrée à l'examen de propositions formulées par diverses commissions.

Petites Nouvelles

L'empereur don Pedro, du Brésil, va entreprendre avec l'impératrice un nouveau voyage en Europe; débarquera à Lisbonne; de là il se rendra à Paris où il arrivera en janvier.

— M. Benedetti, l'ancien ambassadeur de France en Prusse, met la dernière main à un ouvrage qui aura pour titre: Révélations d'un diplomate.

BOURSE DU BOULEVARD

PARIS. — Lundi 6 novembre 1887

3 0/0.....	85 95	Egypte.....	35 60
3 0/0 nouveau.....	85 57	Foncier.....	35 10
5 0/0.....	117 27	Panama.....	315 10
Italien.....	» »	Lombards.....	215 10
Turc.....	14 55	Rio.....	600 10
Extérieure.....	27 13/16	Alpine.....	205 10
Intérieure.....	» »	Franco Hongrois.....	570 10
Grand Téléphone.....	» »	Laenderhaeck.....	1240 10
Chemins Turcs.....	56 25	» nouv.....	» »
Banque Ottomane.....	728 75	Ottoman.....	935 10
Union.....	2545 10	Credit France.....	935 10

dissimuler l'angoisse qui l'étreignait et qui devenait plus poignante à mesure que s'avancait la soirée.

Pendant le souper, qui, au château de Sauvebourg avait lieu vers 9 heures, il lui fut presque impossible de parler, et il lui fallut des efforts inouïs pour avaler quelques bouchées.

Elle se disait qu'en ce moment même on soupait pareillement à Champdoce, et son imagination se représentait, avec une vivacité et une netteté effrayantes, le duc vidant le verre où Norbert avait mis le poison.

Par bonheur, ni le marquis ni la marquise de Sauvebourg ne faisaient attention à elle.

Ils avaient reçu, dans la journée, une lettre de leur annonçant que leur fils, le frère aîné auquel elle sacrifiait Mlle Diane et qui vivait magnifiquement à Paris, était assez sérieusement indisposé. Ils étaient inquiets et soucieux, ils parlaient d'entreprendre un voyage.

Ils ne firent donc aucune objection, quand en sortant de table, Mlle Diane annonça qu'elle avait une migraine affreuse et demanda la permission de se retirer chez elle.

Seule dans sa chambre de jeune fille sa sobriété congédia elle eut un soupir d'ineffable soulagement.

Enfin, elle n'avait plus besoin de se contraindre de composer sa physiologie, de surveiller ses regards.

Elle était libre d'être inquiète à son aise, et elle était horriblement, torturée par l'incertitude de l'événement.

La pensée de se coucher ne pouvait lui venir quoi bon? Elle s'enveloppa d'un grand peignoir mousseline, et ouvrant une fenêtre, elle s'accoua au balcon sculpté.

Que n'eût-elle pas donné pour posséder, ne fût-ce qu'une seconde, ce merveilleux pouvoir qui permet de voir et de savoir ce qui se passe au loin! (A suivre)

M. BRISSON CHEZ LUI

Un de nos confrères parisiens donne sur le nouveau président de la Chambre les renseignements suivants que nos lecteurs liront avec intérêt :

Depuis dix-huit ans, M. Henri Brisson habite au numéro 9 de la rue Mazagan, au centre du quartier de la Porte-Saint-Deuis qui l'a envoyé siéger à la Chambre.

Son appartement, situé au quatrième étage — au-dessus de l'entresol — se compose d'une antichambre, d'un grand salon, d'une salle à manger, d'un cabinet de travail, de trois chambres à coucher et d'une cuisine. Le salon communique de plein pied avec un balcon donnant sur la rue.

L'ameublement des diverses pièces est d'une grande simplicité ; un détail en passant : le lit est accablé n'est orné d'aucune tenture.

M. Brisson se lève de très bonne heure, et travaille souvent fort avant dans la nuit. Les jours où la Chambre siègeait, un coup de remise venait le chercher vers une heure et le ramenait chez lui aussitôt après la séance.

Aujourd'hui encore c'est le même coup qui lui sert, car il n'a pas encore pris possession des voitures que l'Assemblée met au service de son président.

Il n'est pas rare que M. Henri Brisson s'enferme dans son cabinet de travail avec M. Marmonnier, son secrétaire. Alors, la porte est condamnée à tous les visiteurs. Dans ce cas, c'est Mme Brisson qui est chargée de veiller à l'exécution de cette sévère consigne, et tous ceux qui en ont été victimes savent avec quelle bonne grâce et quelle amabilité exempte de prétention elle s'acquiesce de sa mission.

Tout en vivant d'une vie fort retirée, le nouveau président de la Chambre des députés recevait chez lui, les lundi et jeudi de chaque semaine. Mais il était fort rare que ces réunions, tout intimes d'ailleurs, se prolongeassent au-delà de minuit.

Son élévation à la présidence de la Chambre va changer forcément ces habitudes de calme et de simplicité si chères à M. Brisson. Déjà, en effet, les visiteurs affluent à l'appartement de la rue Mazagan, au grand désespoir d'Eugénie, — la seule domestique, — qui semble tout ahurie d'un tel bouleversement dans les habitudes de monsieur, comme elle dit. Eugénie mérite mieux qu'une simple mention : depuis cinq ans elle sert M. et Mme Brisson dont elle possède toute la confiance.

Mariée, elle ne loge pas dans l'appartement de ses maîtres, mais c'est elle qui cumule les fonctions d'intendant, de femme de chambre et de cuisinière. On nous assure que nombre de solliciteurs, ont plus d'une fois eu recours à son intervention. M. Brisson, du reste, a la réputation, quoique n'ayant qu'une modeste fortune, de faire beaucoup de bien aux pauvres. Dans le quartier, en parlant de M. et Mme Brisson, on dit : « Ce sont de braves gens ! »

Maintenant que nous avons fait connaître l'intérieur du nouveau président, il nous reste à dire quelques mots sur l'homme politique.

C'est sous l'empire, dans la rédaction du *Temps*, que M. Brisson débuta. Il passa peu de temps après à la rédaction de *l'venir national* de M. Peyrat, aujourd'hui sénateur, dont les opinions étaient plus avancées.

Lors des élections législatives en 1869, il se présenta dans la quatrième circonscription de Paris contre M. Glais-Bizoin ; il obtint 6,148 voix sur 29,015 votants ; au second tour, il se retira.

Pendant le siège, M. Brisson a servi, comme simple artilleur de la garde nationale, sous les ordres de M. Schœlcher.

Adjoint au maire de Paris après le 4 septembre 1870, il fut l'un des signataires de l'affiche convoquant les électeurs pour la nomination d'un conseil municipal. Cet appel ayant été désavoué, M. Brisson donna immédiatement sa démission.

En février 1871, il fut élu député de la Seine par 115,564 voix sur 323,579 votants, et alla siéger à l'extrême gauche de la Chambre.

Le dixième arrondissement le choisit aux élections de 1876, pour le représenter à la Chambre. Son mandat lui a été renouvelé à une écrasante majorité aux dernières élections.

Presque tous les journaux ont toujours désigné M. Brisson, comme directeur politique du *Siccle* ; c'est une erreur ; le nouveau président de la Chambre n'a toujours été que l'un des rédacteurs les plus autorisés du journal.

M. Brisson est un contemporain de M. Gambetta. Quarante-six ans d'âge, de forte taille, traits réguliers, barbe longue et commençant tant soit peu à grisonner.

Le maintien est sévère, mais cependant sans raideur. D'un abord agréable, M. Henri Brisson sera un président correct, sérieux et surtout impartial pour la nouvelle Chambre.

Comme signe particulier, M. Brisson, qui n'y voit goutte dans la rue, porte, lorsqu'il se promène, de légendaires lunettes bleues. Au travail, dans son cabinet, le président retrouve ses yeux de quinze ans.

ÉTRANGER

Angleterre

L'anniversaire des Poudres

Londres, 7 novembre. — La soirée de l'anniversaire de la conspiration de Guy Fawkes s'est passée sans aucun des incidents sinistres que l'on appréhendait. Le peuple des faubourgs de Londres s'est contenté des malices traditionnelles. Dans les quartiers où l'élément irlandais est nombreux, comme Southwark et Hackney, on a brûlé des mannequins représentant MM. Gladstone et Forster ; ailleurs on a brûlé, au contraire, en effigie, M. Parnell, à côté du conspirateur de 1605.

Dans plusieurs villes provinciales, à Leeds et dans les villes universitaires, les mascarades et les auto-da-fé prennent des proportions gigantesques et donnent lieu à des processions historiques fort curieuses. La police laisse faire.

La Land League en Irlande

Dublin, 7 novembre. — Une circulaire de M. Egan, secrétaire de la Land League, a été distribuée dans le sud de l'Irlande. Cette circulaire conseille de nouveau de ne payer aucune redevance. Les fermiers ne paraissent pas vouloir entrer dans cette voie, car le gouvernement anglais se propose de créer quatre nouvelles sous-commissions de la Land League en Irlande, vu les travaux considérables de ce tribunal.

Egypte

Le Caire, 7 novembre. — Voici le communiqué qui a été adressé par le ministre des affaires étrangères au journal *l'Egypte*, au sujet de l'article regrettable à la suite duquel le rédacteur en chef de ce journal a été forcé de s'embarquer pour la France :

Le journal *l'Egypte* a publié, sous la date du 2 octobre 1881, édition du Caire, un article ayant pour titre :

L'Egypte d'autrefois et l'Egypte d'aujourd'hui, dans lequel se trouve le passage suivant :

« Il faut moins reprocher à Osman fanatique héritier d'un faux prophète... »

De semblables expressions blessent profondément, il est facile de le comprendre, les sentiments religieux de la majorité de la population, et, par suite, elles ne sauraient être tolérées.

Le journal *l'Egypte* est donc prévenu que la reproduction de si graves égarés entraînerait l'immédiate application des mesures les plus rigoureuses prévues par les règlements en vigueur.

Le Caire, le 25 octobre 1881.

DÉPARTEMENTS

SERVICE SPÉCIAL DU « RÉPUBLICAIN DU RHONE »

LOIRE

Echo des meetings

Saint-Etienne, 7 novembre. — C'est M. Chavanne, député de la 3^e circonscription, qui a, sur la demande du *Cercle du travail* — lisez socialiste — de Saint-Etienne, invité MM. de Billing, Alphonse Humbert et Paul Lecointe à venir faire, dans notre ville, le procès du ministère.

La dépêche envoyée à cet effet par ledit cercle à M. Chavanne, qui, on le sait, se considère un peu comme député de Saint-Etienne, ressemble pas mal à une mise en demeure.

Cela nous rappelle que tout récemment nous avons entendu dans la salle du cirque, un ami de ce député, dire que ce dernier ne ferait que ce que voudrait son comité électoral.

Une élection républicaine

M. Barret, maire de Saint-Martin-d'Estreaux a été élu hier, conseiller général du canton de la Pacaudière (Loire) par 1167 voix sur 1213 votants. M. Barret qui est un républicain de vieille roche n'avait pas de concurrent et pour cause.

Un enfant qui promet

Crenoble, 7 novembre. — François W..., âgé de 9 ans, et Régis J..., âgé de 7 ans, se querellaient hier matin, sur le balcon de la maison portant le n^o 106 du cours Berriat.

Au cours de la discussion, W... menaça J... de lui tirer un coup de fusil.

Ce dernier le mit au défi d'exécuter sa menace. W... rentra aussitôt chez lui, armé du fusil de son père, qui était chargé avec des plombs n^o 1, et mit son camarade en joue.

Le coup partit et J... reçut par ricochet cinq plombs n^o 1, à la tête.

Les blessures ne présentent aucune gravité.

Voies de fait

Ce matin, Jean W..., ferblantier, qui se trouvait en état d'ivresse, s'est livré sur la personne d'un agent à des voies de fait.

Procès-verbal a été dressé contre lui.

Outrages aux agents

Trois charbonniers en état d'ivresse, Pierre C..., Louis R... et V..., se battaient sur le quai Claude-Brosses, lorsque survinrent des agents qui les invitèrent à se disperser.

Pour toute réponse, les trois irrognes se mirent à injurier et à insulter grossièrement les agents de la force publique, qui les ont conduits au violon.

Etablissement d'Allevard

Nous apprenons que l'établissement thermal d'Allevard vient d'être acheté par la Société des villes d'Eaux, moyennant la somme de 650,000 francs.

Nécrologie

Moirans, 7 novembre. — Hier, une foule qu'on peut évaluer à 1,500 personnes a accompagné à la gare le corps de M. Candide Commandeur, pharmacien à Moirans, enlevé à l'âge de 28 ans, à l'affection des siens et de tous ceux qui connaissaient ce républicain éprouvé.

La « Fanfare de Moirans », dirigée par M. Clavel, ouvrait le cortège, dont faisaient partie les Sociétés de secours mutuels de Moirans et de Saint-Jean-de-Moirans.

Deux discours ont été prononcés par MM. Merlin, maire de Moirans, et Rey, chef de gare.

Une collecte faite au bénéfice du Sou des Ecoles, a produit une somme de 27 francs 30 centimes.

Puis le corps a été dirigé sur le département de l'Ain, pays d'origine du défunt.

CHRONIQUE THEATRALE

Théâtre des Célestins

LES PATTES DE MOUCHE

Nous avons attendu la 2^e audition de la charmante comédie de Sardou, pour établir solidement le jugement que nous devons porter sur les artistes qui débutaient.

M. Esquier et Mme Rambert ont fait leur 1^{er} début vendredi, et nous sommes d'avis que le public — souverain juge — fera sagement de les conserver. Malgré un petit défaut de prononciation et le ton faux de quelques intonations, M. Esquier, 1^{er} rôle, nous a paru fort correct de tenue et d'allure. Il a plutôt l'habitude du drame que de la comédie. Nous voulons parler du drame moderne, bien entendu, sans songer au vieux jeu du boulevard du crime, ni au répertoire de Denney, mais bien à la comédie dramatique — si ces deux mots ne jurent pas trop de s'accoupler ensemble.

Mme Rambert, premier rôle également, donne à M. Esquier la réplique, en artiste intelligente qu'elle est. Elle a de sérieuses qualités. De la distinction ; de l'esprit même, servi par une voix chaude et bien timbrée. Nous recommanderions volontiers à Mlle Rempart, de ne pas trop précipiter son débit à la façon de Sarah Bernhardt. Les effets obtenus par elle sont tout différents. Ce que la grande artiste — voyageuse — peut se permettre, grâce à l'incomparable éclat de sa voix, est interdit à toutes autres. Ainsi à deux ou trois reprises, nous ne pouvions entendre Mlle Rambert, en dépit de notre excellente volonté.

Le nom de la grande artiste envolée aujourd'hui vers les rives de la Néva nous amène à parler de sa sœur, Mlle Jeanne Bernhardt, laquelle, dans les *Pattes de Mouche*, joue le rôle de Mme Vanhove. Nous nous étions montrés quelque peu sévère pour elle dans le *Luthier de Crémone* ; le souvenir de sa sœur l'écrase dans la langue des dieux et pousse nécessairement à la comparaison. Il faut bien avouer, d'ailleurs, qu'il en écraserait d'autres — et même toutes les autres.

Dans la comédie, si Mlle Bernhardt ne joue pas ses effets, si elle reste dans les limites d'une simplicité vraie, nous pensons qu'elle pourra parfaitement réussir dans les emplois qui lui sont destinés. Très élégante, fort agréable d'aspect, une belle voix et quelque connaissance des planches, n'est-ce point suffisant pour jouer les fortes ingénuités ?

Quant aux autres interprètes des *Pattes de Mouche*, nous en parlerons à leurs débuts.

Samedi, M. Dalbert et Mlle Leriche ont fait leurs rentrées dans le *Voyage d'agrément*, aux applaudissements du public. MM. James et Howey, deux comiques, débutaient ce soir-là pour la première fois dans les *Deux merles blancs*. Nous reviendrons ultérieurement sur ces deux artistes.

Philippe Mosny.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Mardi, 8 novembre, 312^e jour de l'année. Soleil : lever, 7 h. ; coucher, 4 h. 28. Les jours baissent de 3 minutes.

Ephémérides (1870). Bataille de Coulmiers.

Le *Journal officiel* du 6 novembre publie l'avis suivant :

Beaucoup de personnes continuent à s'adresser à M. le ministre de l'instruction publique pour savoir quelle solution ont obtenue les demandes de bourses dans les lycées et collèges, qu'elles ont présentées ou recommandées.

Toutes les bourses dont disposait M. le ministre ont été attribuées par le décret du 10 octobre dernier. Il n'y a plus de fonds disponibles pour en accorder de nouvelles.

Les personnes qui ont obtenu des bourses en ont été avisées aussitôt après la signature du décret ; mais il est impossible de répondre à celles dont la demande n'a pu être accueillie faute d'un crédit plus élevé.

En effet, le nombre des demandes de bourses s'est élevé cette année à près de 20,000, et la plupart des candidats avaient subi d'une manière satisfaisante leur examen.

Or, le gouvernement n'a pu disposer, par le décret du 10 octobre, que de 210 bourses de lycées et de 720 bourses de collèges.

A cette époque de l'année, l'administration ne peut faire emploi que des sommes disponibles par suite de vacances de bourses. Le crédit supplémentaire accordé par les Chambres à partir de 1881 (700,000 fr.) pour les bourses, et totalement employé en janvier 1881 par la concession de 1,200 bourses, ne produira son effet dans le roulement annuel qu'au fur et à mesure des vacances, c'est-à-dire dans trois, quatre, cinq et six ans.

Trains rapides internationaux

Elle est enfin résolue cette grosse question de la création de trains internationaux à laquelle l'ouverture prochaine du Saint-Gothard donne un caractère d'importance tout à fait exceptionnel.

Judi prochain 10 novembre, sans plus tarder, un service rapide sans transbordement fonctionnera entre Calais et Menton, c'est-à-dire de la Manche à la Méditerranée, soit 1,418 kilomètres sans rompre charge même à Paris.

Ce service aura lieu deux fois par jour dans chaque sens.

Ces trains, formés exclusivement en vue de mettre l'Angleterre en relation directe avec le littoral méditerranéen, ne prendront pas de voyageurs pour d'autre provenance.

Le départ s'effectuera de Londres à 7 heures 35 du matin. Le train rapide international, complètement indépendant de la malle-poste française, se formera à Calais à midi et demi, arrivera à La Chapelle vers six heures, sera aiguillé par la Ceinture, et enfilera les voies du P. L.-M., à Bercy, d'où il partira pour la Méditerranée à 6 heures 45, soir.

Le trajet entre Calais et Marseille s'effectuera ainsi en 22 heures, et de Londres à Menton en 33 heures et quart.

Gare les aiguillages !

C'est hier qu'a eu lieu le passage de Mercure sur le soleil. Ce passage fut observé pour la première fois par Gassendi le 7 novembre 1631.

Les deux derniers passages ont eu lieu le 4 novembre 1868 et le 6 mai 1878.

Jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle, et après celui du 6 mai, les futurs passages de la planète ne se produiront qu'aux dates suivantes :

1891, 9 mai ;
1894, 10 novembre ;
1901, 4 novembre.

Mercure est une petite planète la plus rapprochée du Soleil ; sa température est supérieure à celle de l'eau bouillante ; elle accomplit sa révolution autour du Soleil en 87 jours 23 h. et 15 m.

Nous apprenons avec plaisir que le différend survenu entre M. le directeur des théâtres et MM. les étudiants, était le résultat d'un malentendu, et qu'après des explications échangées de part et d'autre, il s'est terminé à la satisfaction de tous les intéressés.

Affaire de la rue Moncey

Une véritable émeute a eu lieu hier soir, à neuf heures, rue Moncey, devant le restaurant de la *Femme sans tête*, tenu par M. Pierre Marion.

À la suite d'un différend survenu avec le maître de l'établissement, une bande d'individus a fait le siège du restaurant et brisé à coups de pierres toutes les vitres de la devanture. Devant cette grêle de projectiles, M. Marion, assisté de M. Flard, rue d'Enghien, s'empressèrent de mettre les volets ; mais ce faisant, reçurent à la tête plusieurs blessures assez graves.

Les gardiens de la paix, accourus à la hâte, ne purent arrêter sur le fait qu'un des assaillants, le nommé Eugène G..., âgé de 21 ans, ouvrier maçon, rue Mazenod.

Quelques heures plus tard, quatre individus qui venaient d'attaquer, sans motif, sur la place du Pont, un passant, M. Briotet, étaient arrêtés par les agents, et reconnus pour avoir pris une part active au siège du restaurant. Ce sont quatre ouvriers charpentiers, demeurant ensemble, rue Pierre-Corneille, n^o 174. Ils ont rejoint leur camarade à la Permanence.

Agression nocturne

Hier, à 10 heures et demie du soir, M. Henri Lascombe, âgé de 27 ans, employé de commerce, demeurant rue de la Duchère, a été attaqué dans une rue du quartier Saint-Georges, par quatre individus qui, après l'avoir terrassé et roué de coups, lui ont volé sa montre en or, d'une valeur de 200 fr. et 60 fr. en argent.

Plainte a été déposée au commissariat de police. Espérons que l'enquête commencée aboutira à l'arrestation de ces audacieux malfaiteurs.

Un fatal accident est arrivé avant-hier à M. Eugène Gueydon, âgé de 45 ans, meunier dans le commune de Sainte-Apollinaire.

Au moment où son moulin était en pleine activité, M. Gueydon voulut graisser certains rouages qui ne fonctionnaient pas à sa fantaisie.

Tout à coup, sa femme qui était seule à la maison s'aperçoit que le moulin venait de s'arrêter ; elle appelle son mari, personne ne répond et soupçonnant quelque terrible accident, elle s'empresse de faire couler l'eau qui se trouve au-dessus de la roue motrice.

Un affreux spectacle l'attendait : le corps de son mari qui avait été saisi par les engrenages était devant elle affreusement broyé. Tous les secours étaient inutiles ; la mer avait dû être instantanée.

Ce triste événement a produit une émotion profonde dans la commune, où M. Gueydon était fort estimé.

Une scène regrettable s'est passée la nuit dernière à 3 heures du matin, rue de la République.

Deux jeunes gens, MM. R. Gustave, négociant rue de Vauban et M. Isidore, commissionnaire en robes, rue Godefroy, sortaient du restaurant Matossi, accompagnés de deux femmes, menées grand tapage dans la rue. Invités au calme par les gardiens de la paix, ces messieurs ne tinrent aucun compte de leurs observations. Les agents se mirent alors en devoir de conduire au poste le plus bruyant le sieur R... Son ami intervint et asséna sur la tête d'un gardien un coup de canne avec une telle violence que celui-ci s'affaissa sur le sol et que la canne se brisa.

Il ne fallut rien moins que l'intervention de plusieurs autres agents pour conduire au poste les deux forcenés. Malgré une résistance acharnée ils furent enfin écroués à la Permanence.

Un cheval attelé à une voiture appartenant à M. Dassin, maître voiturier, grande rue de la Guillotière, n^o 208, s'est abattu hier à 9 heures du soir sur le quai de Vaise.

Un passant M. Hamn Jacob, teinturier, en aidant à le relever a malheureusement reçu de l'animal un coup de pied qui lui a fortement contusionné le bras droit.

Après avoir reçu des soins dans une pharmacie voisine, le blessé a été reconduit à son domicile.

Les journaux parisiens annonçaient ces jours-ci l'ouverture d'un nouvel établissement de l'avenue de l'Opéra, appelé la Pharmacie splendide, et les descriptions qu'ils en donnaient semblent bien justifier ce titre pompeux.

Nous sommes heureux de constater une fois de plus que Lyon n'est pas en retard sur Paris : hier soir, en effet, nous assistons à l'inauguration d'une pharmacie qui, sous un titre moins sonore et avec un simple dénomination de Pharmacie des Négociants, ne mérite pas moins que l'établissement parisien, l'épithète de splendide.

La Pharmacie des Négociants est située à l'angle de la rue de l'Hôtel-de-Ville et de la rue Tupin ; elle anime un coin de notre Lyon central resté jusqu'à présent obscur. Le salon, dans lequel est reçu le public est, par ses dimensions et sa décoration, véritablement grandiose ; les plus habiles artistes lyonnais y ont d'ailleurs coopéré. Quant aux services de l'officine, laboratoires, appareils, cabinet d'analyses, etc., tout cet agencement dénote chez le directeur une intelligence supérieure et une rare faculté d'organisation.

Il nous plaît de voir Lyon s'enrichir ainsi d'établissements modèles, et le public, qui aime le beau, ne manque pas de leur donner la préférence, et nous ne pouvons, en adressant nos félicitations à l'intelligent directeur qui a organisé cette maison, oublier qu'à l'architecte qui en a conduit les travaux, nous souhaiter à ce bel établissement tout le succès qu'il mérite.

OBSERVATOIRE DE LYON

Bulletin Météorologique

Lyon, 7 novembre, 1 h. soir.

Température : la situation atmosphérique ne se modifie presque pas depuis deux jours ; le baromètre est élevé dans le sud de l'Europe et relativement bas sur les îles Britanniques et la Scandinavie.

À Lyon, il atteint 772 mm. et le temps reste doux. Les minima de la nuit dernière ont été dans nos trois stations : -1^o 5 au Mont-Verdun, -1^o 5 à St-Genis et -1^o 4 au Parc.

L'air continue à être plus froid dans les basses régions de l'atmosphère que dans les régions élevées.

Temps probable : assez beau, brouillard le matin.

NOUVELLES DES SPECTACLES

THÉÂTRE-BELLECOUR. — Dix représentations d'opéra-rette, données par Mme Judic, du mercredi 16 au jeudi 24 novembre.

TABLEAU DE TROUPE

Mme Judic, du théâtre des Variétés ; MM. Didier, Edouard, Bouffes ; Edouard Georges, id. ; Verna, Variétés ; Thierry, id. ; Millam, id. ; Bosquette, Palais-Royal ; Mmes Marie Kolb, Odéon ; Maurel, Variétés ; Canova, Châtelet ; Wilson, id.
On peut louer des places dès aujourd'hui.

DERNIÈRE HEURE

Paris, 7 novembre, 11 h. 40 soir.

LES AFFAIRES TUNISIENNES

M. Langlois continuera demain la discussion de l'interpellation sur la Tunisie.

Le discours du général Farre a produit un mauvais effet ; il n'a produit aucune justification.

NOUVELLES DIVERSES

Il est question d'une interpellation de MM. Antonin Froust et Goblet sur la politique intérieure.

— Demain soir, après la clôture de la discussion, le cabinet démissionnera et M. Gambetta formera le nouveau ministère.

— M. Charles Dilke reviendra à Paris le 20 novembre, pour le traité de commerce franco-anglais. Une solution est probable.

CHOSSES & AUTRES

La poudre de viande

Il est question d'adopter, pour l'usage de l'armée belge, un produit dont une commission de médecins et pharmaciens vient de faire l'essai à Bruxelles. C'est une espèce de poudre de viande très légère et d'un kilogramme équivalent à six kilogrammes de viande fraîche.

On peut comparer cette poudre au pemmican qu'emploient, depuis si longtemps les explorateurs des mers antarctiques et les chasseurs américains.

L'emploi du *flexipulver* (mot allemand signifiant poudre de viande) est très commode. Dans une caisse de 80 centimètres de côté, on peut en loger 470 kilogrammes, équivalant à 2,850 kilogrammes de viande fraîche, c'est-à-dire 4,700 rations, la ration de campagne étant de 500 grammes.

L'expérience a démontré que l'on pouvait, avec le *flexipulver*, faire un bouillon excellent.

Les télégraphes au Japon

Voici, dit la *Lumière électrique*, quelques détails sur l'état actuel des télégraphes au Japon. Le réseau télégraphique du Japon, qui date de 1871, comprenait, au commencement de l'année dernière, 3,929 milles de lignes avec 9,345 milles de fil. Le nombre total de télégrammes expédiés pendant l'année a été de 1,272,756, sur lesquels environ 96 0/0 étaient en japonais, tandis que les messages internationaux ont été de 22,695.

La langue japonaise n'ayant pas d'alphabet régulier, il fut nécessaire, pour la transmission des dépêches de former une combinaison de caractères Morse pour représenter les sons du syllabaire, connu sous le nom de « Katakana ». Ceci se fit en se servant des lettres du code international, complétées par d'autres formées de cinq points et traits (les chiffres exceptés), pour produire un total de 47 signes.

L'alphabet ainsi constitué a donné des résultats assez satisfaisants depuis neuf ans qu'il est en usage. Une école de télégraphie a été fondée pour instruire de jeunes Japonais comme opérateurs, et, l'année dernière, 227 jeunes gens ont été nommés à de nouveaux bureaux ou envoyés comme aides, en laissant 97 à l'école.

On leur apprend à écrire et à parler l'anglais et le français, et ils reçoivent les rudiments de l'éducation anglaise.

Le prix moyen pour l'expédition de vingt caractères en langage japonais à une distance de 60 milles est d'environ 3 sen, c'est-à-dire moins de 1 penny, si l'on prend comme base de calcul la ligne de Tokio à Nagasaki. La moyenne pour les distances plus courtes est plus

élevée ; mais les messages entre Tokio et Yokohama sont transmis pour sept ou deux pence un quart pour une distance de vingt milles.

En 1880, on comptait 112 bureaux ouverts au trafic général, local et international, et 70 autres reliés aux départements de l'Etat, aux chemins de fer et à la police, tandis que 53 restent ouverts jour et nuit.

Il y a 348 instruments Morse en usage, 26 Blochs à une seule aiguille, et 29 téléphones du modèle Bell.

Soixante et onze instruments de divers modèles servent dans l'école pour les démonstrations pratiques. Cinq câbles sous-marins ont été posés à travers le détroit de Shimoda.

Un moulin monstre

Suivant le *Lumberman and Manufacturer*, de Minneapolis (Etats-Unis), un moulin monstre, d'une capacité double au moins de tous ceux qui sont actuellement en voie d'exploitation dans cette contrée, a été projeté, et son établissement sera prochainement un fait accompli.

Ce moulin sera érigé par M. Hill et Angus, du chemin de fer de Manitoba, et moulera 8,000 barils de farine par jour. L'envergure de ce moulin se comprendra mieux quand on dira que la base occupera un carré de 250 pieds de côté, soit 62,500 pieds carrés de superficie.

Il y aura six étages et un élévateur avec chambre, pour un demi-million de boisseaux de foin. Il rendra 5 1/2 barils de farine par minute, 333 par heure, 8,000 par jour, 2,400,000 barils par an (300 jours). Il exigera une quantité de 10 millions de boisseaux de foin par an pour être continuellement en activité, et la valeur de la production annuelle s'élevra à 14 millions de dollars au moins. Il réduira en farine le tiers de la récolte actuelle de l'Etat de Minnesota, dont la superficie est égale à celle de toute la Grande-Bretagne, et requerra toute une armée de travailleurs.

Le mort vivant

On parle souvent du danger des inhumations précipitées. A Bruxelles, un enfant a failli être victime d'une de ces épouvantables erreurs.

Une femme habitant la rue Blas était allée, vendredi, déclarer à l'état-civil le décès de son enfant ; hier, un médecin, délégué par le bureau d'hygiène, se présente pour constater la mort ; la teinte de la face est cadavérique ; le corps est glacé ; le cœur a cessé de battre, et il est impossible de douter du décès. Le praticien, pour la flâner ses constatations, lève un des bras du cadavre ; ce bras conserve la position qui lui a été donnée. On était en présence d'un cas de catalepsie.

Immédiatement, le docteur donne des soins au pauvre petit être, et il a le bonheur, au bout de quelques heures, de le ramener à la vie.

Cette résurrection a produit une grande sensation dans la rue Blas ; peu s'en est fallu que le médecin du bureau d'hygiène fût considéré comme un sorcier.

La baillée aux noix

Judi, vainc que nous l'avons annoncé, après deux mois de vacances, les cours et tribunaux sont rentrés ; comme sur le tillac du navire de Pantagruel, les paroles gelées en septembre, vont dégeler en novembre.

Jadis il existait un usage bien étrange : les membres du Parlement, qui voulaient prendre femme, choisissaient le temps de la rentrée pour se marier.

A l'issue de la messe rouge, les futurs époux présentaient au premier président leur contrat de mariage pour qu'il le signât. En échange de cet honneur, qui n'était applicable qu'aux conseillers au Parlement et aux avocats, la fiancée offrait au président trois noix. De là, cette cérémonie était appelée *baillée aux noix*, comme le tribut de fleurs au Parlement s'appelait la *baillée aux roses*. Il serait, d'ailleurs, difficile d'assigner une origine certaine à cet usage.

Justice expéditive

Un voleur s'introduit un matin dans la chambre occupée, à Philadelphie, par le général et Boulanger, chef de la mission française aux fêtes de Yorktown.

Le filou, profitant du sommeil du général, s'empara de sa bourse, de ses effets, et il allait se retirer, quand le général se réveilla, et sauta sur le coquin et le tient en respect jusqu'à l'arrivée du commandant Lichtenstein et des gens de Phôtel accourus au bruit.

On le conduit devant le magistrat et, séance tenante, après réquisitoire et plaidoirie, on le condamne à trois ans de prison.

Dédié à nos magistrats.

Mots de la fin

Un récidiviste reparait devant la justice pour un nouveau forfait qu'il nie d'ailleurs énergiquement.

Le président. — Comment, vous osez nier, et six personnes déclarent vous avoir vu !

L'accusé (avec force). — Six personnes ! V'la-t-y pas un affreux ? Oh ! malheur ! mais vous ne dites pas qu'y en a plus de cent mille qui n'ont pas vu !

SPECTACLES DU 8 NOVEMBRE

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui, relâche. Demain, mercredi, *La Juive*, grande opéra en cinq actes.

Théâtre-Bellecour

Relâche pour répétitions générales. — Réouverture le 16 novembre 1881 pour les représentations de *Mme Judith*.

Théâtre de la Ville (Cours du Midi)

Tous les soirs, à 8 heures, spectacle varié des plus divertissants.

Casino

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2. Orchestre sous la direction de M. Louna.

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes.

BOURSE DE LYON

Du 7 Novembre 1881

Rentes	Comptant-Actions
3 0/0 amortissable	85 50 Gaz de Lyon
4 1/2	» Gaz de la Guillaudière
5 0/0	» Mines de la Loire
6 0/0	» Montrambert
7 0/0	» St-Etienne
8 0/0	» Rive-de-Gier
9 0/0	» Société Lyonnaise
10 0/0	» Bateaux-Omnibus
11 0/0	» Eaux
12 0/0	» Dombes
13 0/0	» Abattoirs
14 0/0	» Verrières L. et Rhône
15 0/0	» Croix
16 0/0	» Ville de Lyon
17 0/0	» Ville de Paris 1868
18 0/0	» Ville de Paris 1871
19 0/0	» Lombardes anciennes
20 0/0	» Lombardes nouvelles
21 0/0	» Loire
22 0/0	» Saint-Etienne
23 0/0	» Saragosse
24 0/0	» Nord-Espagne
25 0/0	» Paris-Lyon-Méditerranée

Le rédacteur-gérant, P. ANNEQUIN.

Lyon. — Imprimerie du Républicain du Rhône 18, quai de l'Hôpital.

ANNONCES

ON DEMANDE A louer

Un appartement de 4 pièces bien aérées, à prendre en juin 1882, de Bellecour aux Terreaux, 3^e ou 4^e étage, Ecrire à l'Agence Fournier, 14, rue Confort. — n° 2287.

ON DEMANDE A louer

Un vaste local, situé entre Bellecour et la rue Grenette, pouvant servir pour les réunions d'une Société de Secours mutuels. Adresser les offres à la 112^e Société des commis et employés de commerce, 3, rue Stella.

Dépôt Général
ORLOGERIE AMERICAINE
Suisse et Française
de Peters Siamer, H^{er}
Boul^{levard} Sébastopol, 84
PARIS

MONTRE métal à cylindre 4^e
BREMONTAIGNE métal à cylindre et mise à l'heure 14^e
BREMONTAIGNE Argent Homme ou Dame 20^e
BREMONTAIGNE Or pour Homme ou Dame 65^e
BREMONTAIGNE Or 150^e; Arg. 100^e; K14 75^e

Pour réparation en second, garantie de 2 ans
et expédition franco, 3^e 50 en sus.
Demander les Prix-Courants.

FRANC 1 AN 150,000 BARRES ABONNÉS 52 NUMEROS

Le Moniteur

Valeurs à Lots

(Parait tous les Dimanches, avec une causerie financière de Baron Louis)
LE SEUL JOURNAL FRANÇAIS qui donne la Liste officielle des Tirages de toutes valeurs françaises et étrangères
LE PLUS COMPLET DE TOUS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)
Il donne
Propriété du CRÉDIT DE FRANCE. Capital: 75,000,000 de Fr.
On s'abonne au bureau dans les Bureaux de Poste
les succursales des Départements. UN FRANC PAR AN et à PARIS, 17, Rue de Londres

AU CANON-D'OR
MAISON CHARLES BON
Mallets & Articles de voyage
LYON
10, rue de la Belle-Cordière, 10

BANQUE DE PRÊTS
100, rue de l'Hôtel-de-Ville

Prêt payé sur dépôt d'argent
4 0/0 à vue
5 0/0 à six mois
6 0/0 à un an

A LOUER IMMÉDIATEMENT
UN LOCAL
sis quai de l'Hôpital

Comprenant un magasin au rez-de-chaussée et plusieurs pièces à l'entresol.
S'adresser au BUREAU DU JOURNAL

VINS DU ROUSSILLON
Expédié du propriétaire au consommateur
Roussillon par 50 à 55 fr. l'hect. Vin de table, 42 fr. l'hect., soit en fut en sus, etc. — Demander prix courants. MONTAGNE, viticulteur à MAURY (Pyrenées-Orientales).

UN JEUNE HOMME
se rend ses soirées à partir de 8 h. p. aux bureaux de comptabilité, s'adresser à l'Agence Fournier, 14, rue Confort, n° 2287.

GUÉRISON RAPIDE et SANS MERCURE
des MALADIES SECRÈTES
et des affections de la peau

Telles que : ulcères contagieux, écoulements aigus ou chroniques, fleurs blanches, maladies de vessie, dartres, boutons, rougeurs, démangeaisons, vices du sang, etc., par le **Rob Savaires** dépuratif végétal, régénérateur du sang et des Lameurs. — S'adresser à la Pharmacie, rue Vieille-Monnaie, 19, Lyon, seul et unique dépôt, et par correspondance.

IL A ÉTÉ PROUVÉ
que le traitement TROUILLEUX, sans mercure, guérissant toujours en secret et à peu de frais, les écoulements nouveaux et anciens. Envoi franco et discret. S'adr. à TROUILLEUX, pharmacien à Bourges (18^e).

Lyon, Achard, cours de la Liberté, 88 (Guillotière); Brunoz, succ. de Davallon, place Saint-Pierre, 2.

M^{lle} STÉPHANIE prêt par ses cartes et les lignes de la rue, rue des Capucins 1. au 2^e

SOCIÉTÉ des **COUPONS COMMERCIAUX**
Succursale de Lyon
1, rue de la République

BONS D'ÉPARGNE

Pour 50 centimes la société des coupons commerciaux délivre un bon d'épargne remboursable à 100 fr. par voie de tirage trimestriel.

Ces bons n'exigent qu'un versement annuel de 19 centimes ou 4 francs en coupons commerciaux.

Si la chance vous favorise vous pouvez être remboursé à 100 fr. tout en ayant fait qu'un versement très minime.

Pour tous renseignements et prospectus s'adresser à la succursale de Lyon, rue de la République.

CAPSULES DARTOIS
remède contre la **Phthisie**
A TOUS LES DÉGRÉS
Guérissent rapidement. — Tous ophtalmes, Bronchites chroniques, Catarrhes, Engorgements pulmonaires.

Flac. 3 fr. — 97, r. de Rennes, Paris et les Pharmacies. — Se méfier des Capsules dites à la Croix de Métré. Exiger le nom DARTOIS.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE des **Banques Départementales**
62, Rue de Provence, PARIS

Adresse gratuitement à toute personne qui en fait la demande, sa

CIRCULAIRE FINANCIÈRE
dont les renseignements ont enrichi sa clientèle

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique

55,000 Souscripteurs à ce jour
11,000 Souscripteurs Militaires

LA FRANCE ILLUSTRÉE

par **V.-A. MALTE-BRUN**

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés
Dressés avec les plus grands soins par **M. ERHARD**

L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4^e de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriés

400 gravures texte et hors texte
Dues à l'habile crayon de **M. H. Clerget**

La nouvelle édition de la FRANCE ILLUSTRÉE, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879
75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES
23 Départements, formant 25 Séries, ont paru à ce jour et forment le premier Volume
PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 25 fr. franco
Chaque Fascicule, avec Cartes colorées, se vend séparément 75 centimes. Il paraît 2 Fascicules par mois

SOUSCRIPTION PERMANENTE A L'OUVRAGE COMPLET
AVEC DEUX MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES
1^{er} Versement, 20 fr.; Versement complémentaire, 10 fr. par semestre ou en un seul versement en souscrivant : 75 fr.
L'immense faveur qui a accueilli la France Illustrée s'est traduite par un nombre considérable de Souscripteurs (55,000)

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription reste ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront franco tous les Fascicules parus à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-Honoré, PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES

LE FINANCIER DES COMMUNES
95,000 Abonnés
Liste de toutes les VALEURS
FRANC PAR AN
de toutes les Trésors
15, Chaussée-d'Antin, Paris
EST ENVOYÉ GRATUITEMENT pendant 3 mois sur demande adressée au Directeur

BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE
Société anonyme. Capital 200 mil. de fr
4, rue de la Paix, à Paris
Prêts actuellement réalisés sur première hypothèque

CENT SIX MILLIONS DE FRANCS
En représentation de ses prêts réalisés la Société délivre, au prix net de 485 francs, des Obligations de 500 francs, rapportant 20 francs d'intérêt annuel payables trimestriellement.

Les titres sont délivrés et les intérêts sont payés, à Paris, à la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix ; — à la Société générale de Crédit industriel et commercial ; — à la Société de Dépôts et Comptes courants ; — au Crédit Lyonnais ; — à la Société Générale ; — à la Banque Financière de Paris ; — à la Banque de Paris et des Pays-Bas ; — à la Banque d'Escompte de Paris.

Dans les départements et à l'étranger, à toutes les agences et succursales des sociétés désignées ci-dessus.

RÉPARATIF DU SANG
Le sirop concentré de Salsepareille QUÉRET, aigrit toutes les Maladies contagieuses : Dartres, Syphilis, Ulcères, Gonorrhées, Blisters, Rougeurs, Démangeaisons, Boutons, Gouttes, Rhumatismes, toutes les acrotés des hémorrhoids, vices de sang, etc., etc. Ce médicament agit en toute efficacité et dispense des saignées.

A Lyon, à la pharmacie Ph. QURT, rue de la Préfecture, 5.

LES DOULEURS
Articulaires ou nerveuses refroidissements etc. etc. sont guéris promptement par le vrai bain résineux, médication sans rivale.

Rue de Vendôme, 76, Drotteau